

FINANCES

Décision n° 2025-166 : Modification de la régie de recettes Parking payant

1 DOCUMENT - Publié le 19 juin 2025

DECISION
n° 2025-166
Envoi le : 19 JUIN 2025
Téléfax / télécopie : 15 386 325
Voir n° : 17 889 285

FINANCES
Modification de la régie de recettes Parking payant

Le Président de Grand Lac,

- Vu les articles R 6121-1 à R 6121-7-6 du code général des collectivités territoriales relatifs à la régie de recettes et régies d'exploitation et aux règles de recettes et d'assouvissement des obligations financières et de leurs modalités de paiement;
- Vu le décret n° 2023-1628 du 22 décembre 2023 portant approbation de l'ordre-savoir n° 2022-404 du 23 mars 2022 relatif aux règles de recouvrement financiers des prestations publiques et d'application diverses (proposition relative aux comparables sociaux);
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 juillet 2024 accueillant le Président à propos de la régie de recettes Parking payant;
- Vu la décision n° 2024-128 du 19 juillet 2024 pour la création de la régie de recettes parking.

VU l'avis conforme du comptable public en date du 19 juillet 2024;

DECIDE :

ARTICLE 1 : RÉGIE
La régie de recettes du parking payant a été créée le 4 juillet 2024. Il est proposé de modifier cette régie pour son application à la 1^{re} mai 2025, selon les conditions préétablies dans les articles suivants.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA RÉGIE
Cette régie sera mise en place à Grand Lac au 1^{er} mai 2025.

ARTICLE 3 : DUREE
Cette régie fonctionnera de 1^{er} mai 2025 à 2026.

ARTICLE 4 : ENCAISSEMENT
La régie encaisse les articles suivants :

- Toute recette liée à la location des parkings en application des décrets ci-dessous.

ARTICLE 5 : RECOUVREMENT
Les recettes visées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- En numéraire
- Par virement

Elles sont prises contre remise à l'usage d'un ticket verticale.

10



DEC_2025-166.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 522,3 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.